

Thème 1 - Les identités multiples de la personne.

Problématique : L'identité de la personne est ce qui permet de la singulariser, de façon permanente des autres, de la séparer d'autrui, donc au sens premier de l'identifier.

Mais qu'est-ce qui définit l'identité d'une personne ? Ses caractéristiques biologiques comme les empreintes digitales ? Ou la légalité des papiers d'identité ? Ou enfin ses relations avec les autres qui l'aide à se construire une identité personnelle ou singulière ?

Vocabulaire que tu dois savoir expliquer et utiliser :

Identité, identité légale, acte de naissance, code civil, filiation, identité numérique, profil, pseudonyme, CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

« L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence. » Amin Maalouf

Introduction :

« L'identité de chaque personne est constituée d'une foule d'éléments qui ne se limite évidemment pas à ceux qui figurent sur les registres officiels. Il y a, bien sûr, pour la majorité des gens, l'appartenance à une tradition religieuses ; à une nationalité, parfois deux ; à un groupe ethnique ou linguistique ; à une famille plus ou moins élargie ; à une profession ; à une institution ; à un certain milieu social... Mais la liste est bien plus longue encore, virtuellement illimitée : on peut ressentir une appartenance plus ou moins forte à une province, à un village, à un quartier, à un clan, à une équipe sportive ou professionnelle, à une bande d'amis, à un syndicat, à une entreprise, à un parti, à une association, à une paroisse, à une communauté de personnes ayant les mêmes passions, les mêmes préférences sexuelles, les mêmes handicaps physiques, ou qui sont confrontées aux mêmes nuisances. [...] Si chacun de ces éléments peut se rencontrer chez un grand nombre d'individus, jamais on ne retrouve la même combinaison chez deux personnes différentes, et c'est justement cela qui fait la richesse de chacun, sa valeur propre, c'est ce qui fait que tout être est singulier et potentiellement irremplaçable. »
Amin Maalouf, Les identités meurtrières, 1998

1. Dans la première phrase soulignée que veut dire l'auteur par « qui ne se limite évidemment pas à ceux qui figurent sur les registres officiels » ?
2. Souligner les différents éléments qui constituent pour Amin Maalouf l'identité d'une personne.
3. Ces éléments restent-ils toujours les mêmes durant la vie d'une personne. Que peut-on en déduire ?
4. A ton avis, quels éléments de l'identité d'une personne ne changent jamais au cours de sa vie ?
5. Comment doit-on comprendre la seconde phrase soulignée ?
6. En utilisant les réponses aux questions, construire une définition de l'identité. L'identité d'une personne est constituée deéléments :
 - l'identitéqui ne change jamais
 - l'identité.....qui varie au cours de la vie. Ces éléments ne peuvent être identique chez plusieurs personnes, c'est ce qui fait le caractère u.....d'une personne, sa singularité.

I] Une identité légale qui rend unique :

Comment identifier et reconnaître une personne ?

A] Etude de cas : Les identités de Corneille

DOC.3 : Corneille chante ici une période de sa vie. En effet, il a perdu toute sa famille lors du génocide rwandais de 1994.

J'ai vu des enfants fuir sans où aller
Courir avant même de savoir marcher
Venir au monde et déjà orphelins
Venir au monde sans lendemain certain
J'ai vu des mères enceintes et éventrées
J'ai vu leur corps meurtris, leurs âmes violées
J'ai vu les pères sauver leurs peaux salies
J'ai vu la vie des leurs en être le prix
Je suis là
Pour vous le raconter
Je suis là
Pour vous en témoigner
Et vous dire
Au nom de tous les miens
Que tant qu'on vit et tant qu'on aime tout va bien
Je vous le dis, oui tout va bien
J'ai vu la haine nous prendre nos belles familles
J'ai vu la mort couvrir nos jours de nuit
J'ai vu un peuple entier partir en flamme
Dans ces pays que tous les dieux condamnent
J'ai vu, je suis venu, j'ai survécu
Pour vivre les rêves de ceux qu'on a perdus
On a tous une mission à accomplir
Et moi je dois chanter pour vous le faire saisir
Tout va bien, tout va bien,
Je suis là pour vous dire que,
Tout va bien
Tout va bien
Extrait de la chanson « Tout va bien » (tiré de l'album
« parce qu'on vient de loin » 2003, Wagram Music.

Doc.1 : Cornelius (dit Corneille) Nyungura : chanteur Canado-rwandais né le 24 mars 1977 en Allemagne où ses parents faisaient leurs études.

La guerre civile éclate au Rwanda en 1994 et Corneille se réfugie en Allemagne alors que toute sa famille est tuée lors du génocide rwandais.

En juillet 1997, il quitte l'Allemagne pour poursuivre ses études en communication à l'Université de Montréal.

En janvier 2001, il recentre son écriture sur son vécu et prépare son premier album. Son premier album, *Parce qu'on vient de loin*, est écrit, composé, arrangé et co-réalisé par Corneille. Il est sorti le 10 septembre 2002 dans la version canadienne, peu connu alors et le 20 octobre 2003 en version française qui ajoute de nombreux bonus via le second disque.

En novembre 2004, le chanteur obtient sa citoyenneté canadienne.

En mars 2005, le chanteur participe au concert *Africa Live*, qui fut organisé pour combattre le paludisme. Ceci est la première fois que Corneille retourne en Afrique depuis le génocide au Rwanda qui a pris ses proches.

Corneille travaille aussi avec la Croix-Rouge canadienne pour sensibiliser les gens aux enfants victimes de la guerre, car il en a lui-même été une victime.

Le 9 septembre 2006, Corneille épouse Sofia de Medeiros, sa compagne depuis quatre ans et en mars 2010 il devient papa.

Doc.2 : Les multiples appartenances de Corneille

« Parfois la société nous oblige à porter des étiquettes pour mieux appartenir à un groupe. A une communauté [...]. Lorsqu'en 2000-2001, je démarchais les maisons de disques pour mon premier album, beaucoup s'étonnaient que je ne fasse pas de Hip-Hop. Lorsqu'on est black en occident, le public nous attend majoritairement dans ce registre. Même si cela ne se voit pas « physiquement », je suis métissé de cultures : né en Allemagne, j'ai grandi au Rwanda et je vis aujourd'hui au Québec, province bilingue. Ma carrière, quant à elle, a débuté en France. Voilà, je suis toutes ces choses, jamais je ne pourrais m'en défaire, elles font partie intégrante de la personne que je suis. Je ne veux pas choisir ».

Interview de Cornélius Nyungura sur RFI le 23 oct 2009. www.rfi.fr

Doc 1 : Quelle est l'identité légale de Corneille ? Que représente le nom de Corneille ?

Docs 1, 2 et 3 : Présente tous les aspects de l'identité de Corneille.

Doc 1 : Où a-t-il vécu ? Comment ces différents pays l'ont-ils aidé à construire son identité ?

Doc 3 : Quel aspect de son identité Corneille évoque-t-il dans sa chanson « Tout va bien » ?

Docs 1 et 2 : Pour qui Corneille s'engage-t-il aujourd'hui ? Comment ? Pourquoi ?

RÉSUMÉ LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE L'IDENTITÉ DE CORNEILLE.

Puis fais de même avec ta propre identité : (légale, personnelle et partagées au sein de multiples communautés (voir fiche sur diaporama)).

B] L'identité est un droit.

Comment la loi protège-t-elle notre identité ?

1 Ce que dit la loi

Convention internationale des Droits de l'Enfant, 1989

Art. 7 : L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité [...].

Code civil

Art. 55. Les déclarations de naissance sont faites dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu.

Art. 311-21. [Les parents] choisissent le nom de famille [de l'enfant] : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux. Le nom donné au premier enfant vaut pour les autres enfants communs.

2 Changer de nom



L'acteur Kad Merad nous raconte qu'après son premier rôle, celui d'un éducateur maghrébin dans une série télé, il a pensé à changer de nom : « Mon personnage s'appelait Ahmed ben Mabrouk, [...] l'Arabe de service. C'est là que j'ai failli changer de nom et m'appeler François Merad, plus passe-partout ». Un pas franchi par son père, Mohamed, qui se fit appeler Rémi. Son fils comédien se contentera, lui, de raccourcir Kaddour par le diminutif Kad. [...]

En 2009, ils ont été 1 074 Français à se rebaptiser dans les règles, la plupart ayant voulu abandonner des noms ridicules. [...] « Il est possible de changer de nom, après décision d'un juge et décret, pour une meilleure intégration à la communauté nationale », affirme l'article 61 du Code civil. [...] Le ministre évoque les lettres des demandeurs qui disent leur profond attachement à la France et qui font état des discriminations rencontrées : enfants moqués à l'école, recherche infructueuse d'emploi ou de logement.

D'après François-Guillaume Lorrain, « Ils changent de nom pour changer de peau », www.lepoint.fr, 2010.

3 La nationalité, composante de l'identité légale : ce que dit le Code civil



Art.18 : Est français l'enfant dont l'un des deux parents au moins est français (droit du sang).



Art.21-11 : L'enfant mineur né en France de parents étrangers peut, à partir de 16 ans, réclamer la nationalité. Celle-ci peut être réclamée, au nom de l'enfant mineur, à partir de 13 ans (droit du sol).



Art.21-2 : L'étranger [...] qui contracte mariage avec un conjoint de nationalité française peut, après un délai de quatre ans à compter du mariage, acquérir la nationalité française.



Art.21-15 : L'acquisition de la nationalité française par décision de l'Autorité publique résulte d'une naturalisation à la demande de l'étranger résidant en France.



4 Notre identité est de plus en plus protégée

Le passeport biométrique est un passeport sécurisé. Il possède à l'intérieur une puce contenant la photographie numérique et l'image de deux empreintes digitales.

VOCABULAIRE

Curriculum vitae (CV) : document résumant l'état civil, la formation et l'expérience professionnelle d'une personne qui cherche du travail.

Droit du sang : acquisition de la nationalité française à la naissance par un enfant né d'un parent français.

Droit du sol : acquisition de la nationalité française à partir de 13 ans par un enfant né en France de parents étrangers.

État civil : service de la mairie qui gère l'identité officielle des personnes. Il délivre par exemple les actes de naissance.

Usurpation d'identité : prendre l'identité de quelqu'un, délit puni par la loi.

5 L'usurpation d'identité

En consultant son dernier relevé bancaire, une jeune femme constate que sa banque lui a prélevé deux cents euros. Cette personne, que nous nommerons fictivement Isabelle, essaie de comprendre l'origine de ce prélèvement. Sa banque lui explique qu'elle a reçu un ordre de recouvrement du Trésor public, lui-même sollicité par la RATP. Le 17 mars à 11 heures, Isabelle, voyageant dans le métro parisien sans titre de transport, aurait en effet été interpellée par des contrôleurs. Ce qu'elle nie : à l'heure dite, elle se trouvait à son travail.

C'est en réalité une autre voyageuse qui a été contrôlée. Ayant refusé de payer l'amende liée à son infraction, et sans doute déclaré ne pas avoir de papiers, elle a donné aux agents une fausse identité : « Isabelle Bourrier », au lieu de « Bourrier » ; elle a indiqué une fausse adresse à Paris, un faux lieu de naissance, mais une bonne date de naissance. La vraie Isabelle pense qu'elle l'a trouvée sur l'un des CV qu'elle avait mis en ligne pour obtenir du travail.

D'après Rafaële Rivais, « Usurpation d'identité dans le métro parisien », sosconso.blog.lemonde.fr, décembre 2013.

questions

→ L'identité est garantie par la loi

1 → DOC. 1 Qui enregistre la nouvelle naissance ? À quel moment ? Qui choisit le nom de famille de l'enfant ? Quels sont les choix possibles d'après la loi ?

2 → DOC. 2 Expliquez pourquoi Kad Merad a envisagé de changer de nom. Quelle solution a-t-il choisie ?

3 → DOC. 3 Quelles sont les quatre façons d'acquérir la nationalité française d'après le Code civil ? Quel droit donne cette nationalité ?

→ La protection de l'identité légale

4 → DOC. 4 En quoi ce passeport contribue-t-il à sécuriser l'identité légale ?

5 → DOC. 5 Qu'est-il arrivé à Isabelle ? Comment s'en est-elle rendu compte ? Pourquoi parler ici d'usurpation d'identité ?

BILAN

Comment la loi protège-t-elle l'identité légale des personnes, notamment contre l'usurpation d'identité ?

C] Identifier un individu dans une multitude : l'identité légale

1 Un extrait de naissance

MAIRIE DE PARIS
Acte de naissance – Copie Intégrale

Acte de naissance n° 6203

Lina Zora Brigitte COLOMBIN-SAKRINE

-- Le 22 juillet deux mil sept à vingt et une heure dix-huit minutes est née 123, boulevard de Port-Royal, -- Lina Zora Brigitte COLOMBIN-SAKRINE, du sexe féminin, de François, Louis COLOMBIN, né à ----- Grenoble (Isère), le 25 septembre 1982, professeur----- d'Histoire-Géographie, et de Lella, Inès SAKRINE, née à Paris----- (Ile-de-France), le 15 juillet 1981, chef d'entreprise, son épouse, domiciliée à Paris treizième arrondissement, 3, rue des moulins.-- Dressé le 24 juillet 2007, à 13heures 55 minutes sur la déclaration de Geneviève DRESSOT, Agée de 41 ans, adjoint administratif,----- exerçant à Paris quatorzième arrondissement, 123 boulevard----- de Port Royal, ayant assisté à l'accouchement, qui lecture faite-- et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Pierre NOMMANT,----- Fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'état civil par le Maire du quatorzième arrondissement de Paris.

Le fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'État civil par le Maire de Paris quatorzième arrondissement

Copie conforme à l'acte original conservé par la mairie de Paris quatorzième arrondissement, délivrée le 30 juillet 2008

Pascale GALAOUI

Dès la naissance de l'enfant, les parents doivent la déclarer à l'état civil.

2 Une carte d'identité et un passeport



3 Le nom, point de départ de l'identité légale française

« Article 311-21. [Les parents] choisissent le nom de famille de leurs enfants : soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux [...]. En l'absence de déclaration conjointe, l'enfant prend le nom du père. Le nom dévolu au premier enfant vaut pour les autres enfants. »

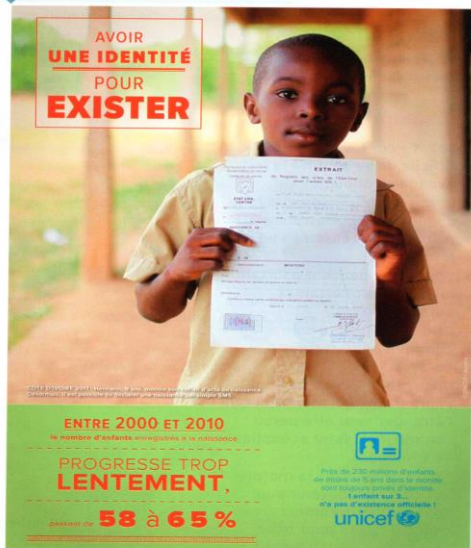
Extrait du Code civil français, mis à jour en janvier 2005.

4 Le droit à l'identité, un droit de l'enfant

« Article 7. L'enfant est enregistré aussitôt à sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, d'acquiescer une nationalité. [...] »

Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant, 1989.

5 Un droit pas toujours respecté



Affiche de l'exposition de l'UNICEF « Ne marchons pas sur les droits de l'enfant ! », réalisée en 2014.

1. Quels sont les documents officiels qui peuvent attester de ton identité ?
2. Doc.1 : Quels éléments importants de l'identité de l'enfant ont été notés dans cet acte ? Qui établit la reconnaissance officielle d'un enfant ?
3. Doc.2 : De quel groupe, organisme, institution le porteur de cette carte est-il membre ?
4. Docs 3 à 5 : Montre que l'identité de l'enfant est un droit reconnu aux niveaux national et international.
5. Pourquoi les documents d'identité sont-ils de plus en plus élaborés pour des déplacements internationaux ?

J'analyse des témoignages

• Cigogne, 6 ans, Bénin (Afrique)

« C'est toujours pareil ! La première chose que les gens lui demandent c'est comment tu t'appelles ? Et il ne sait pas quoi répondre [...]. Il sait plein de choses pourtant. Il sait où il est né [...]. Il sait où il habite [...]. Il connaît tous les arbres et tous les oiseaux qui y font leurs nids. Il a même vu passer des cigognes et il sait que la petite bague qu'elles ont sur la patte sert à les reconnaître quand elles repartent là-bas, vers le Nord. Sur la bague sont écrits un nom et un numéro, mais lui n'a pas de nom. [...]. Jamais il ne pourra aller à l'école comme les autres pour apprendre les chiffres et les mots, les nombres et les lettres. Quand on n'a pas de nom, c'est comme si on n'existait pas. »

• Éric, 13 ans, Côte d'Ivoire (Afrique)

« Je m'appelle Éric. J'ai 13 ans [...]. À Bondoukou, plusieurs de mes amis ne sont pas déclarés à l'état civil et beaucoup ne vont pas à l'école, surtout les filles. Parmi mes copains de classe, ceux qui n'ont pas d'extrait d'acte de naissance ne pourront pas passer le certificat d'études primaires élémentaires en juillet prochain. »

Témoignages publiés sur le site de l'UNICEF : www.unicef.fr, consulté en 2016.

D] Quand l'identité n'existe pas

1. Résume la situation décrite par les deux enfants.
2. Quels droits de l'enfant ne sont pas respectés dans les deux témoignages ?
3. Quelles sont les conséquences pour les amis d'Éric ?

II] Une identité riche de multiples aspects

Lis attentivement les témoignages qui suivent :

Chacun d'entre nous a aussi une **identité personnelle**, qui se construit au fil du temps, de nos expériences, de nos rencontres. Voici le cas d'Omar Sy, deuxième personnalité préférée des Français¹.

Omar Sy, né le 20 janvier 1978 à Trappes (Yvelines), est un acteur et humoriste français. Fils d'une femme de ménage mauritanienne et d'un père ouvrier sénégalais, et d'origine peule², il débute lors des années 1996 et 1997 sur Radio Nova où il rencontre son complice Fred Testot [...]. Le 5 juillet 2007, au Tremblay-sur-Mauldre, il se marie à Hélène, la mère de ses quatre enfants. En 2011, il tient aux côtés de François Cluzet la vedette du film *Intouchables* [...]. Il reçoit le César du meilleur acteur pour sa prestation. Ce succès lui ouvre les portes d'Hollywood et il tourne dès lors dans plusieurs blockbusters du cinéma américain (*X-Men*).

D'après l'article Wikipédia sur Omar Sy, 17 novembre 2015.

1. Selon le sondage IFOP pour *Le Journal du dimanche*, août 2015.

2. Peuple du Sahara.

1. Complète ce tableau à l'aide du texte :

	Identité légale		Identité personnelle
Nom, prénom		Famille	
Date de naissance		Rencontres et amis	
Nationalité		Profession	

2. Complète le tableau suivant en présentant ta propre identité légale et personnelle.

	Identité légale		Identité personnelle
Nom, prénom		Famille	
Date de naissance		Rencontres et amis	
Nationalité		Profession	

POUR S'AMUSER UN PEU

3. Explique le titre du II] Une identité riche de multiples aspects

Je comprends ce qu'est l'identité

■ Voici le questionnaire de Proust. Notez vos réponses. Interrogez ensuite l'un de vos camarades.

1. Mon principal trait de caractère.
2. Ma principale qualité
3. Mon principal défaut.
4. Mon occupation préférée.
5. Mon rêve de bonheur.
6. Qu'est-ce qui me rendrait vraiment malheureux ?
7. Ce que je voudrais être ou devenir.
8. Le pays où je désirerais vivre.
9. Ma couleur préférée.
10. Mon héros ou héroïne de fiction préféré(e).
11. Mon héros ou héroïne réel(le) ?
12. Mon artiste favori.
13. Ce que je déteste par-dessus tout.
14. La qualité que j'envie le plus chez les autres.
15. Le talent que je voudrais posséder.
16. Le défaut qui m'irrite le plus chez les autres.

